

LE NÉGOCE VALORISE L'AGRICULTURE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

2022 : Année de la résilience

« Nous devons prendre du recul, prendre de la hauteur. Deux éléments clés de la résilience qui nous permettront de continuer à nous adapter et innover »



Credit photo : AC Négoce

Édito

par Antoine Pissier,
Président de la FNA



L'année 2022 a été marquée par des bouleversements majeurs, dont certains initiés dès 2021. Comment ne pas parler bien sûr du conflit en Ukraine, ce drame humain avec des impacts dans le monde entier ou du climat atypique que nous avons connu tout au long de l'année ?

Ces événements ont entraîné une volatilité extrême des matières premières, une hausse de nos charges et notamment de l'énergie. Une année de difficultés que les entreprises de négoce ont su surmonter, faisant preuve d'adaptation au quotidien.

Au-delà des actions menées par la fédération en lien avec nos activités de négociants, la FNA s'est démarquée cette année en développant davantage sa visibilité sur le terrain. Deux exemples probants avec, d'une part, l'organisation d'une table d'hôtes lors du Salon International de l'Agriculture sur le stand Agridemain et, d'autre part, une participation majeure à l'occasion des Terres de Jim, événement emblématique des Jeunes Agriculteurs où nous avons eu le plaisir d'accueillir le ministre de l'Agriculture sur notre stand.

La participation à ces événements a permis aux parties prenantes, députés et organisations professionnelles agricoles, de prendre en considération le caractère essentiel de notre secteur.

Puisque l'énergie nous a tant préoccupé cette année, la fédération a organisé, en décembre, son 2ème congrès technique sur ce sujet. Lors de cet événement, de nombreuses solutions d'optimisation et de productions alternatives pour notre secteur ont été présentées grâce à la présence de nos partenaires.

Ce rapport d'activité reprend les principales actions réalisées par la FNA au cours de l'année. Elles sont classées par thématiques. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Deux fiches CEPP publiées avec le concours de la FNA et des incubateurs régionaux du négoce,
- Une extension du taux réduit de TVA à l'alimentation animale et aux produits d'origine agricole utilisés dans la production,
- Le soutien renforcé de FranceAgriMer sur les forts besoins de trésorerie liés à la hausse des cours.

Toute l'action de la FNA vise à aider les entreprises pour qu'elles s'adaptent à cet environnement en perpétuelle évolution afin de répondre aux enjeux sociétaux. Notre objectif collectif est de développer nos activités et saisir les opportunités : nouveaux marchés, accompagnement de nos clients agriculteurs, RSE...

Pour cela, nous devons aussi prendre du recul, prendre de la hauteur. Deux éléments clés de la résilience qui nous permettront de continuer à nous adapter et innover.



Sommaire

Le mot du président 3

Gouvernance 6

Les commissions 8

Missions 11

Chiffres clés 12

Panorama 2022 14

Une fédération qui œuvre au quotidien :

Gestion de la convention collective 16

Attractivité des métiers 18

Gestion des risques conjoncturels 20

Gestion des risques structurels 26

Au service des intérêts et du développement des entreprises de Négoce Agricole 38

Au service de l'innovation et de la transition agroécologique 46

La Gouvernance

Le Bureau



Antoine Pissier
Président



Cyril Duriez
Vice-Président
et Président de
la commission
Commerce des Grains



Denis Pelé
Trésorier



Xavier Bernard
Secrétaire



Olivier Bidaut
Président de
la commission
Agrofourniture



Gérard Piveteau
Président de la
commission Juridique,
Fiscale et Sociale,
de la commission
Paritaire et de la
commission Patronale



**Anne-Flore
Martignon**
Présidente de la
commission Qualité
Filières

Le conseil d'administration

Président : Antoine PISSIER – PISSIER SA (41)

Etienne ARMBRUSTER	GRUPE ARMBRUSTER (68)
Xavier BERNARD	GRUPE BERNARD (01)
Olivier BIDAUT	STE ASEL (02)
Frédéric CARRÉ	GRUPE CARRÉ (62)
François Claude CHOLAT	MAISON CHOLAT (38)
Cyril DURIEZ	ETS DURIEZ (62)
Caroline GARCIN	GARCIN FRÈRES (04)
Johann LANDREAU	LANDREAU & FILS SARL (17)
Bernard GOUDY	SOCIÉTÉ GOUDY (32)
Dominique ISIDORE	GRUPE ISIDORE (17)
Frédéric GAUDIN	GN SOLUTIONS (56)
Nicolas LECAT	RAGT PLATEAU CENTRAL (12)
Sylvain LEPICARD	LEPICARD AGRICULTURE (76)
Jean-Claude MAGNE	ETS MAGNE (34)
Christophe MARCHAIS	ETS SODEM (28)
Anne-Flore MARTIGNON	MARTIGNON SAS (18)
Denis PELÉ	PELÉ AGRI CONSEIL (61)
Bernard PERRET	GRUPE PERRET (30)
Gérard PIVETEAU	GRUPE PIVETEAU (16)
Catherine RACLE	ETS BRESSON SAS (21)
François RENAUD	ETS RENAUD (36)
Grégoire BOYEN	SOUFFLET AGRICULTURE (10)
Jean-Jacques VAESKEN	VAESKEN (59)
Bernadette VILLEMONT	ETS VILLEMONT ANDRE SA (36)
Benoît FRAYSSINE	L'ISLE AUX GRAINS (32)

Les Commissions

Commission Agrofourniture

Président : Olivier BIDAUT (Groupe ISSIPA 02)

Animation FNA : Sandrine HALLOT

Simon AIMAR (NACA) | Clément ALBOUY (FNA) | Etienne ARMBRUSTER (Groupe ARMBRUSTER 68) | Eric BARA (HAUTBOIS 53) | Vincent BERNARD (FNA) | Delphine CAMY (AGRI AGEN 47) | Nicolas CHARPENTIER (CHARPENTIER 80) | Laurent CHAUVÉAU (Ets VILLEMONT ANDRE SA 36) | Pierre CHAVALARD (Maison FRANCOIS CHOLAT 38) | Marie-Sophie CURTELET (FNA) | Benoit FRAYSSINE (L'ISLE AUX GRAINS 32) | Alexandre HALLIER (SOUFFLET AGRICULTURE 10) | Marie-Laurence HAVARD (AGROSUD 34) | Antoine HERMANT (ACTURA 41) | Bertrand LAUNAY (Groupe ISIDORE 17) | Denis LEFEVRE (AMALTIS 79) | Jean-Claude MAGNE (Ets MAGNE 34) | Bernard PERRET (Groupe PERRET 30) | Sylvie RENAC (IMPACT 35) | Serge TARDIN (RAGT PLATEAU CENTRAL 12)

Commission Commerce des Grains

Président : Cyril DURIEZ (DURIEZ et fils 62)

Animation FNA : Lucile BRAZZINI

Clément ALBOUY (FNA) | Baptiste BERNARD (Groupe BERNARD 01) | Vincent BERNARD (FNA) | François BERSON (SOUFFLET AGRICULTURE 10) | Stéphanie BUREAU (Groupe ISIDORE 17) | Maximilien CARRÉ (Groupe CARRÉ 62) | François Maxence CHOLAT (Maison FRANCOIS CHOLAT 38) | Marie-Sophie CURTELET (FNA) | Jean DERAY (Groupe CARRÉ 62) | Caroline GARCIN (GARCIN Frères 04) | Pierre GARDEMBAS (LEPICARD AGRICULTURE 76) | Marc GAUTHIER (YGRAINS 10) | Christophe POURNIN (Ets VILLEMONT ANDRÉ SA 36) | Damien RACLE (Ets BRESSON SAS 21) | Jean SIMON (ATLANTIQUE CEREALES 79) | André STREICHER (Groupe ARMBRUSTER 68)

Commission Qualité Filières

Présidente : Anne-Flore MARTIGNON (MARTIGNON SA 18)

Animation FNA : Emmanuelle FELCE

Simon AIMAR (NACA) | Clément ALBOUY (FNA) | Vincent BERNARD (FNA) | Sandrine BETTEX (SODEPAC SAS 47) | Delphine CAMY (AGRI AGEN 47) | François Maxence CHOLAT (Maison FRANCOIS CHOLAT 38) | Marie-Sophie CURTELET (FNA) | Claudie DUVAL (Groupe CARRÉ 62) | Isabelle LETELLIER (LEPICARD AGRICULTURE 76) | Arthur MOISDON (MOISDON 35) | Emmanuel PERDRIX (SOUFFLET AGRICULTURE 10) | Grégory PIVETEAU (Groupe PIVETEAU 16) | Pascal PUSSET (Groupe ARMBRUSTER 68) | Corinne SANSAN (SANSAN 47) | Serge TARDIN (RAGT PLATEAU CENTRAL 12)

Commission Juridique, Fiscale et Sociale

Président : Gérard PIVETEAU (Groupe PIVETEAU 16)

Animation FNA : Charlotte CHOLLET

Simon AIMAR (NACA) | Clément ALBOUY (FNA) | Anne BERGON (BERGON 83) | Vincent BERNARD (FNA) | Françoise BONNIN (Ets VILLEMONT ANDRÉ SA 36) | Isabelle CHASSAGNE (AGRIDOR 24) | Marie-Sophie CURTELET (FNA) | Sophie DE ARANJO (Ste ASEL 02) | Didier DURIEZ (Ets DURIEZ et fils 62) | Anaïs GARCIN (GARCIN Frères 04) | Sandrine GILLET (Ets BONNET et fils 38) | Agnès HUE (Ets BRESSON SAS 21) | Denis HURE (SAS SODEPAC 47) | Gildas JOUBERT (GN SOLUTIONS 56) | Nathalie LABORDERIE (Ets LABORDERIE 82) | Patrice LETHUILLIER (Ets LETHUILLIER 76) | Didier LUNEAU (DUPRÉ-LARDEAU 36) | Julien MARQUILLIER (ARVESTA 59) | Xavier MOUSSET (Groupe PIVETEAU 16) | Delphine Martin (Groupe BERNARD 01) | Anais ZIMOUCHE (FFCB)

Commission Patronale

Président : Gérard PIVETEAU (Groupe PIVETEAU 16)

Animation FNA : Anaïs PANNIER

Mathieu BERNON (FNA) | Isabelle CANTOU (FEDEPOM) | Régis DESLYPPER (FEDEPOM) | Marie FOURNIER (FNA) | Murielle THAUVIN (FNA)

CPPNI – Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation de la branche des entreprises du négoce et de l'industrie de produits du sol, engrais et produits connexes

Président : Gérard PIVETEAU (Groupe PIVETEAU 16)

Animation FNA : Anaïs PANNIER et Charlotte CHOLLET

Patronat : Mathieu BERNON (FNA) | Régis DESLYPPER (FEDEPOM) | Gérard PIVETEAU (FNA)
Syndicats de salariés : Angélique BRUNEAU (F.G.T.A/ F.O) | David LECAT (F.G.A/ C.F.D.T) | Claude PHILIPPE (C.F.T.C/ C.S.F.V) | Cyril ROLLING (SNCEA (CFE-CGC) | Dorothee UNTERBERGER (F.N.A.F/C.G.T)

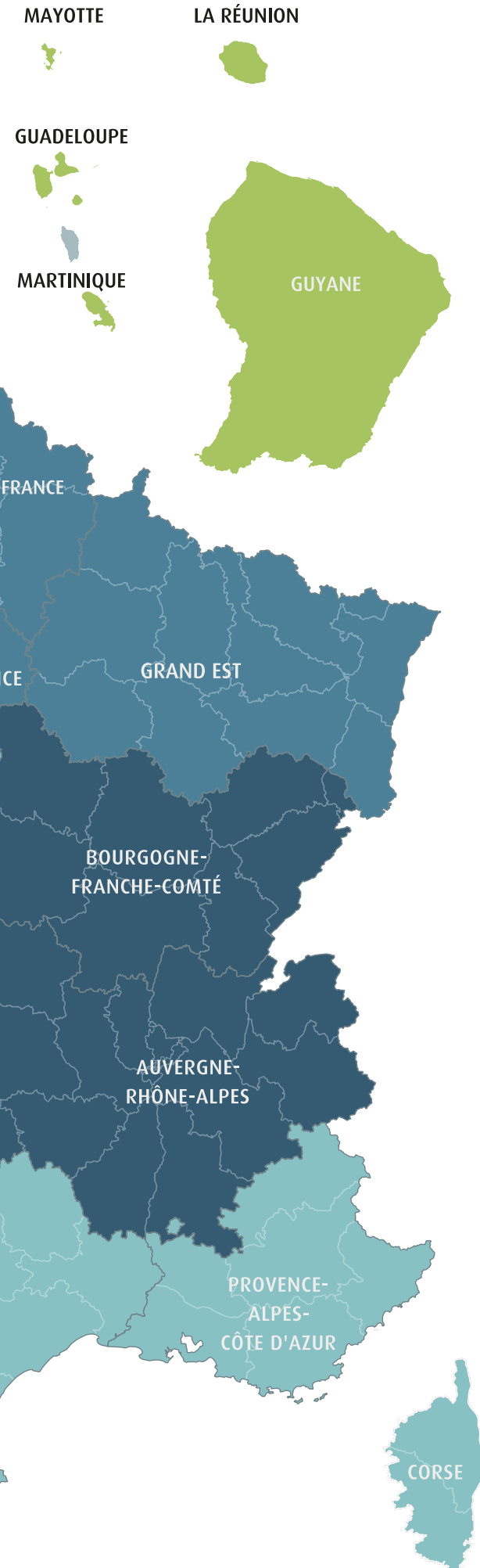
Comité des régions

Président : Denis PELÉ (SAS PELÉ 61)

Animation FNA : Marie-Sophie CURTELET – Directrice pôle régions

Simon AIMAR – Directeur du groupement régional Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) | Clément ALBOUY – Délégué du comité régional Négoce Pyrénées Méditerranée (NPM) | Vincent BERNARD – Délégué du comité régional Négoce Ouest (NO) | Denis PELÉ (SAS PELÉ 61) – Président du comité régional Négoce Ouest (NO) | Jean-Claude MAGNE (MAGNE 34) – Président du comité régional Négoce Pyrénées Méditerranée (NPM) | Gérard PIVETEAU (Groupe PIVETEAU 16) – Co-président du groupement régional Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) | Catherine RACLE (BRESSON 21) – Présidente du comité régional Négoce Centre-Est (NCE) | François RENAUX (Ets RENAUD 36) – Co-président du groupement régional Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) | Jean-Jacques VAESKEN (VAESKEN 59) – Président du comité régional Négoce Nord-Est (NNE)

Le négoce agricole, acteur essentiel de la souveraineté alimentaire, couvre le territoire national et est pourvoyeur de nombreux emplois.



Missions

La Fédération du Négoce Agricole représente 300 entreprises de Négoce Agricole.

Ces entreprises couvrent deux fonctions :

- *L'approvisionnement des exploitants agricoles, produits, services et solutions,*
- *La collecte des céréales, mise en marché et valorisation de la production.*

Nos missions

- Représenter nos adhérents, défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des instances représentatives et faciliter les échanges entre les parties prenantes,
- Accompagner nos adhérents à travers notre expertise technique et réglementaire et mettre à leur disposition des outils et guides sur l'ensemble des sujets qui les concerne,
- Animer et gérer la convention collective nationale des entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes.

Notre fonctionnement

Notre équipe, composée de 18 permanents, veille à l'accompagnement collectif de nos adhérents sur des sujets techniques et réglementaires et travaille quotidiennement sur la représentation de leurs fonctions.

Six Commissions sont animées par les collaborateurs FNA et présidées par les membres du Bureau. Le Comité des régions est, quant à lui, l'assemblée des représentants des comités et groupements en régions.

Pour plus de proximité, l'accompagnement régional est réparti en cinq zones (voir carte ci-contre), ainsi, le comité Négoce Ouest représente les adhérents des régions Bretagne, Normandie et Pays de Loire, le comité Négoce Nord-Est représente les adhérents des régions Hauts-de-France, Grand-Est et Île-de-France, le comité Négoce Centre-Est représente les adhérents des régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, le comité Négoce Pyrénées Méditerranée représente les adhérents des régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et enfin le groupement régional Négoce Agricole Centre Atlantique représente les régions Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Chiffres clés

Le Négoce Agricole c'est :



LES ACTIVITÉS

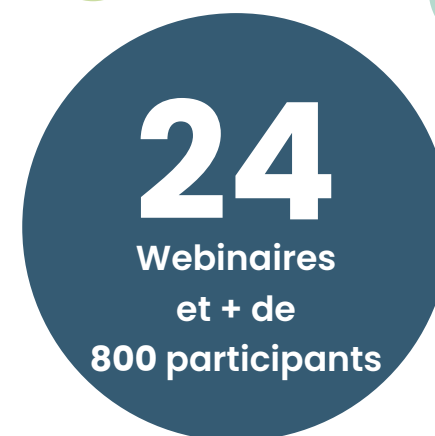
Approvisionnement des exploitants agricoles, produits, services et solutions

Collecte des céréales, mise en marché et valorisation de la production

LES PRINCIPALES FILIÈRES DE PRODUCTION

Grandes Cultures Maraîchage Élevage Arboriculture Viticulture

La FNA c'est :



Panorama 2022

Janvier

Webinaire

- CEPP - modalités de calcul et nouvelles obligations

Février

Webinaire

- Nouvelle PAC - Initiation

Temps fort

- Lancement de la 1^{ère} édition du challenge Négoce-Up'

Mars

Webinaire

- Incubateur CEPP Négociants de l'Ouest

Rencontre

- Congrès du comité régional Négoce Pyrénées Méditerranée - Toulouse

Temps fort

- Table d'hôtes sur le stand #Agridemain au Salon International de l'Agriculture - «Comment le Négoce Agricole contribue à la qualité des produits phares de la gastronomie française, aux côtés des agriculteurs ?»

Avril

Webinaires

- Incubateur CEPP Négociants Nord-Est
- Incubateur CEPP Négociants Pyrénées Méditerranée

Rencontre

- Congrès du comité régional Négoce Nord-Est - Dunkerque

Mai

Webinaires

- Nouvelles règles de commercialisation des engrais
- Défauts d'exécution agriculteurs - prévention et mesures à prendre
- Valeurs réelles GES - 2BS - Nouveaux règlements d'exécution + clause grand-père
- Incubateur CEPP Négociants Centre-Est

Rencontre

- Congrès du comité régional Négoce Nord-Est - Argentan

Juin

Webinaires

- Dispositif Eco Energie Tertiaire
- Prévention des défauts d'exécution agriculteur - présentation des modèles de contrat et CGA
- Notification d'un défaut d'exécution et résolution
- Financement des activités - présentation et témoignages sur les dispositifs aval FranceAgriMer et PGE
- Préparation contrôles DRAAF
- Élargissement des garanties prévues par le régime prévoyance

Rencontres

- Congrès du comité régional Négoce Centre-Est - Lyon
- Stand à la Bourse de Paris

Août

Webinaire

- Arbitrage CAIP

Septembre

Webinaires

- Alerte hausse des coûts énergétiques
- Vols produits phytosanitaires
- Document d'évaluation des risques professionnels
- Mesures d'économie d'énergie
- Evolutions du référentiel CSA-GTP applicables au 1er octobre 2022

Rencontre

- Remise des trophées aux lauréats du challenge Négoce-Up'

Octobre

Webinaires

- Nouvelle PAC
- OCAPIAT

Novembre

Rencontres

- Soirée des négociants du comité régional Négoce Pyrénées Méditerranée - Narbonne
- Tournée régionale sur les contrats/EGalim

Décembre

Webinaires

- Aides Energies
- Rattrapage EGalim 2
- Ventes d'intrants (contrats)
- Réforme de la Certification environnementale

Rencontres

- Soirée des négociants du comité régional Négoce Ouest - Rennes
- Tournée régionale sur les contrats/EGalim
- Congrès technique FNA sur l'énergie - Beaune

Temps fort

- Lancement de la formation «Commercialisation des grains»

Gestion de la convention collective

Depuis sa signature en 1980, la FNA assure le secrétariat de la branche, anime et gère la convention collective nationale des entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes. C'est dans ce cadre que les négociations sont menées. La FNA accompagne les entreprises sur l'application de la convention collective et la mise en œuvre des accords conclus.



Crédit photo : Dumesnil

Un dynamisme des négociations sociales maintenu malgré un contexte difficile

Face à l'inflation galopante, le pouvoir d'achat a été au cœur des échanges entre les partenaires sociaux de la branche cette année, les négociations salariales ayant constitué le thème central des débats.

En réponse aux attentes et aux difficultés rencontrées par les salariés, les partenaires sociaux ont négocié une hausse moyenne de plus de 6,5 % des salaires minimaux conventionnels en 2022.

Élément clé de l'attractivité, la revalorisation de la grille des salaires n'est pas le seul levier pour fidéliser les salariés en poste et en attirer de nouveaux. C'est pourquoi, les partenaires sociaux prennent également en considération d'autres éléments. Ainsi, est entré en vigueur en juillet 2022, l'élargissement des garanties prévoyance des salariés non-cadres à de nouvelles garanties incapacité-invalidité. L'engagement de négociations sur l'épargne salariale et sur l'amélioration de la prime d'ancienneté, ainsi que la révision de la classification, a également été acté.

Attractivité des métiers

En 2022, la FNA a initié une démarche visant à améliorer l'attractivité des entreprises du négoce agricole. L'objectif est de permettre aux entreprises adhérentes de renforcer leur attractivité auprès de leurs futurs collaborateurs et de répondre à leurs besoins en recrutement.

Déjà très impliquée dans le renouvellement de la convention entre la FC2A et la DGER, la FNA a continué à tisser des liens forts avec le monde éducatif. Elle a aussi obtenu des fonds afin de mener deux actions de promotion des métiers en 2023.



Crédit photo : Groupe Arbruster

Promotion des métiers auprès des écoles d'ingénieurs et de l'enseignement agricole

Les équipes ont assuré l'animation auprès d'établissements de l'enseignement agricole, écoles d'ingénieurs et lycées. Les objectifs étant de faire connaître le Négoce Agricole, les entreprises et les métiers à ce public en formation.

Ainsi, dans la continuité du partenariat mené par le comité Négoce Ouest avec l'ESA Angers, deux interventions ont été organisées en mai cette année. L'une, auprès des étudiants de la section AgriCadre, qui a porté sur les évolutions majeures de l'activité de négociant agricole, l'autre, auprès des étudiants de la licence professionnelle en management des activités commerciales, a porté sur la relation commerciale suite à la réforme de la séparation de la vente et du conseil ainsi que sur l'utilisation de nouveaux outils de prospection.

Le comité Négoce Pyrénées Méditerranée a participé au forum carrière de l'Institut Agro Montpellier en novembre. Les futurs ingénieurs ont eu l'occasion d'échanger sur le secteur et les opportunités d'emplois avec les équipes ainsi que les négoce présents.

Les relations entretenues par la FNA auprès des écoles et lycées concernent, en plus des apprenants, le corps enseignant. François Purseigle, maître de conférences en sociologie à l'ENSAT et Xavier Hollandts, enseignant-chercheur en sciences de gestion à KEDGE Bordeaux sont tous deux intervenus au congrès régional du comité Négoce Pyrénées Méditerranée, organisé à Toulouse en mars 2022.



Crédit photo : @BasesOlympt

Le financement d'actions de promotion des métiers

Grâce aux fonds obtenus en 2022 auprès d'OCAPIAT (l'opérateur de compétences de la branche), la FNA pilote deux actions que les adhérents découvriront au cours de l'année 2023, la réalisation d'un guide de bonnes pratiques en matière d'attractivité ainsi que la réalisation de portraits vidéos de collaborateurs.

Gestion des risques conjoncturels

L'année 2022 a été une année particulièrement mouvementée, marquée par une volatilité historique des cours agricoles, des cours des engrais et des cours des énergies. La FNA s'est fortement mobilisée sur ces problématiques à fort enjeu financier pour les négociants afin de les accompagner et de leur proposer des solutions concrètes et opérationnelles.



Crédit photo : Bergon

Un nouveau risque à gérer : l'énergie !

Face à la crise d'approvisionnement énergétique, marquée par une envolée record du prix de gros de l'électricité, la FNA s'est fortement mobilisée et a présenté aux entreprises, dans une succession de webinaires, les solutions tant techniques qu'économiques, à court, moyen et long terme afin de continuer d'assurer leurs activités et notamment le stockage et la mise à disposition de denrées alimentaires de qualité tout au long de l'année.

Afin de faire progresser la production d'énergie via le renouvelable dans le Négoce Agricole, la FNA a organisé son congrès technique annuel sur ce sujet. Organisé sous forme de speed-dating, grâce aux différents experts, ce congrès technique a permis d'éclairer les participants sur les différentes solutions énergétiques disponibles et de favoriser les échanges entre pairs et fournisseurs de solutions présents. L'événement s'est articulé autour de 5 thèmes : le photovoltaïque, la méthanisation, les énergies alternatives dans le transport de marchandises (Biogaz, hydrogène, électricité), la gestion du coût de l'énergie et l'optimisation des consommations énergétiques.

Dans le même temps, afin de permettre une continuité des activités des entreprises du Négoce Agricole, la FNA a élaboré un plan de continuité d'activités (PCA) spécifique à l'énergie électrique pour que chaque entreprise puisse anticiper et atténuer autant que possible les impacts liés à la mise en place du délestage annoncé par RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

Contrats : réduire le risque de défaut d'exécution agriculteur

La hausse du cours des matières premières agricoles, exacerbée par le conflit russo-ukrainien en février 2022, a fait naître le risque du refus des agriculteurs de livrer les volumes de blé contractualisés.

La FNA a mis en place, dès mars 2022, un accompagnement afin de prévenir et limiter ce risque de défaut d'exécution sur la récolte. Cet accompagnement s'est traduit par une série de webinaires thématiques ainsi que la diffusion de modèles de documents contractuels.

Les négociants ont alors pu mettre en place les outils nécessaires avant les récoltes afin de permettre à chaque acheteur final d'avoir à disposition des volumes de denrées contractualisés par l'ensemble des opérateurs.

Les relations contractuelles ont pu être stabilisées et les maillons des différentes filières préservés.

Financement de l'activité collective

Les organismes stockeurs (OS) recourent aux marchés à terme afin de couvrir les achats effectués avant récolte et pour lesquels ils n'ont pas nécessairement trouvé acheteurs. Pour s'affranchir du risque de la baisse des prix, et en attendant de trouver un acheteur, les OS vendent sur les marchés à terme les volumes de grains achetés aux agriculteurs.

Ils sont ainsi généralement nets vendeurs sur les marchés à terme. Les positions (vendeuses) prises sur ces marchés génèrent des appels de marge que les OS doivent financer. Ces appels de marge sont les garanties financières exigées par le marché. Chaque opérateur les dépose sur un compte dédié afin de prévenir les risques de défaut.

La forte volatilité des cours des matières premières agricoles à compter du 24 février 2022 a généré de très importants appels de marge pour les opérateurs détenteurs de positions vendeuses sur les marchés à terme, nécessitant des besoins en trésorerie colossaux, en un temps réduit. En l'espace de 3 semaines, le marché à terme du blé Euronext est monté de plus de 100 €/T. ●●●

Crédit photo : Groupe Bernard



Un négoce collectant annuellement 100 000 tonnes de blé et qui avait couvert 20 % de sa collecte avant cette période, devait alors disposer d'une trésorerie pour le financement des appels de marge de 2 millions d'euros de plus ! A l'échelle nationale, pour une collecte de blé autour de 31 millions de tonnes, les besoins en financement supplémentaires ont représenté plus de 3 milliards d'euros !



Crédit photo : Agri Agen

Dans l'objectif de préserver les filières et la sécurité alimentaire, la FNA s'est mobilisée auprès de l'administration afin d'obtenir la garantie du soutien de l'Etat pour l'activité des OS.

Ainsi, la prolongation du dispositif PGE (Prêts Garantis par l'Etat) au-delà du 30 juin 2022 avec le PGE résilience a permis de répondre à une partie des besoins.



Crédit photo : Groupe Carré

Par ailleurs, la FNA a sollicité FranceAgriMer en demandant un relèvement des bases de financement du dispositif Aval à 80 % (contre 70 % habituellement) pour payer les céréales aux producteurs, concédé sur les périodes avril-septembre 2022 et novembre-décembre 2022.

Ce dispositif permet de financer les achats de céréales aux producteurs pour mise en stock car non encore commercialisées par les OS. Le relèvement des bases de financement leur a permis, dans un contexte de marché très haussier, de réduire le volume en euros à autofinancer et d'alléger ainsi les besoins en financement, déjà fortement mis sous pression par la couverture sur les marchés à terme évoquée précédemment.



Crédit photo : D2N

Engrais : un marché tendu et incertain

Dès l'annonce de l'invasion russe en Ukraine et sur un marché européen déjà tendu, les équilibres offre/demande ont été perturbés. La FNA s'est rapidement mobilisée auprès des organisations qualifiées afin de mettre en avant l'enjeu essentiel - concernant la souveraineté alimentaire - qu'est la sécurisation de l'approvisionnement en engrais azotés mais également en phosphore et en potassium auprès des pouvoirs publics.

Les sanctions économiques, gel des avoirs et restriction des exportations russes ont ajouté de la confusion à un marché déjà en tension. La FNA a rapidement apporté des éclaircissements aux entreprises afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités dans un contexte inédit.

Aussi, des actions communes ont été conduites afin d'arrêter les restrictions réglementaires et douanières qui limitent le nombre de sources

d'approvisionnement des entreprises françaises : impossibilité de commerce avec l'usine Eurochem d'Anvers, droits de douanes, droits anti-dumping, restrictions de plus en plus fortes du taux de Cadmium dans les engrais phosphatés.

La FNA a également milité pour la publication d'une communication aux côtés des coopératives et producteurs, afin de renforcer la vigilance des producteurs sur la gestion de leur marge dans un contexte de prix élevés des engrais, avec une alerte sur le risque d'effet ciseau (achat d'engrais à un prix élevé vs risque de fluctuations à la baisse du prix des productions).

Une solution mise en avant pour s'en prémunir étant la possibilité qu'offrent les négociants de fixer un prix de vente de manière simultanée à l'achat des engrais pour une partie des céréales, oléagineux ou protéagineux en amont de la récolte pour sécuriser très tôt en saison une part de la marge des producteurs.

Gestion des risques structurels

De nombreuses règles, normes et certifications encadrent l'activité des négociants agricoles afin de garantir la sécurité des hommes, des installations et de l'environnement. La FNA s'attache à maîtriser l'ensemble de ces dispositifs pour assurer à ses adhérents une information claire et fiable et un accompagnement performant.



Assurance responsabilité civile

Pour rappel, en 2021 la FNA avait étoffé son offre d'assurance en matière de responsabilité civile (RC) en proposant en plus des garanties disponibles auprès du GAN, des garanties MMA (convention cadre par l'intermédiaire de Grison&Boiry).

En 2022, afin de renforcer l'accompagnement des entreprises sur ce sujet, la FNA a souhaité faire évoluer le contrat RC MMA afin de tenir compte de la forte augmentation du cours des céréales et par conséquent des chiffres d'affaires.

Le mode de calcul des cotisations des adhérents concernés a ainsi été adapté : désormais la cotisation annuelle n'est plus ajustée sur leur chiffre d'affaires mais selon leurs ventes annuelles de grains, exprimées en tonnage.

CSA-GTP : l'association renforce encore la solidité de son schéma de certification

Mise en place d'un plan de surveillance dédié, enclenchement des démarches d'accréditation : le schéma de certification CSA-GTP offre à tous les opérateurs une garantie de la qualité sanitaire des grains de plus en plus importante, approuvée par les acheteurs et reconnue par les autres schémas européens.

Dans un contexte de forte inquiétude sur la qualité sanitaire des denrées alimentaires, portée par une actualité médiatique mettant en cause des contaminations de matières premières, la FNA s'est rapidement mobilisée auprès des autres organisations fondatrices, afin de renforcer le schéma de certification.



Au premier chef, le déploiement d'un plan de surveillance dédié aux opérateurs certifiés, permet désormais de :

- Suivre l'évolution des contaminants et permettre de solliciter des appuis scientifiques au besoin,
- Constituer une base de données des contaminations, indispensable pour nourrir un argumentaire solide en cas de projet d'abaissement de limites maximales réglementaires (LMR) au niveau européen par exemple,
- Répondre à d'éventuelles mises en cause de la vigilance de la qualité sanitaire par d'autres schémas de certification européens sur les risques réels,
- Faciliter les échanges dans le cadre des reconnaissances mutuelles dont bénéficie la CSA-GTP, ces dernières permettant aux opérateurs certifiés d'être considérés en tant que fournisseurs privilégiés.



D'autres mises à jour du référentiel ont été réalisées concernant la gestion du risque des graines allergènes, la lutte contre les nuisibles et la vérification du système par l'opérateur dans le cadre des expéditions directes fermes. Le process de notification en cas de problème d'étiquetage des produits non-OGM est également venu renforcer le module non-OGM.

L'ensemble de ces évolutions a été présentée aux négociants au cours d'un webinaire avant leur mise en application dans chaque entreprise.

Enfin, dans la perspective d'une amélioration continue et avec l'objectif d'asseoir la crédibilité du schéma de certification CSA-GTP, la FNA a piloté l'initialisation des démarches d'accréditation auprès du COFRAC, elles aboutiront en 2023.



Les CEPP : un dispositif complexe et exigeant

La FNA poursuit son implication dans le dispositif des Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP) et l'accompagnement de ses adhérents dans leurs démarches, il s'agit d'une réglementation complexe qui nécessite un fort investissement de la part de chacun des négociants. ●●●





Le dispositif CEPP est entré en vigueur en 2016 dans le but d'inciter les négoce et coopératives à mettre en place des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques (PPP) et à devenir acteurs de la transition agroécologique. La mise en œuvre de ces pratiques auprès des agriculteurs par les obligés leur permet d'obtenir un certain nombre de CEPP. Les actions qui offrent des CEPP aux obligés sont des actions standardisées via des fiches-action arrêtées par le ministre chargé de l'agriculture. Elles portent sur différents leviers (biocontrôle, semences et plants, matériels, outils d'aide à la décision...) et concernent différentes cultures (grandes cultures, viticulture, arboriculture...).

Après une première période d'obligation en 2020 et 2021, de nouvelles obligations ont été notifiées en décembre 2021 pour la période 2022-2023.

La FNA a observé, cette année, des erreurs de calcul dans les obligations CEPP notifiées pour la période 2022-2023. Fort de ce constat et en collaboration avec les pouvoirs publics, un long travail de vérification a été mené afin de parvenir en septembre 2022 à une nouvelle notification des obligations, en baisse par rapport aux notifications transmises en décembre 2021. Cette action FNA a engendré une correction à la baisse des obligations CEPP 2022-2023 comprise entre 10 % et 25 % pour l'ensemble des obligés du dispositif.



4702 : Projet d'abaissement des seuils de stockage des engrais à base de nitrate d'ammonium

Face au projet de décret soumis à consultation publique en janvier 2022 visant à abaisser de manière drastique les seuils de stockage des engrais à base de nitrate d'ammonium (rubrique ICPE 4702 - vrac ou big bag), l'ensemble des organisations professionnelles concernées et la FNA se sont mobilisées pour sensibiliser les services de l'Etat aux spécificités de la filière fertilisants, rappeler le professionnalisme de l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique et affirmer la volonté de travailler de concert avec les services de l'Etat pour que les modifications réglementaires envisagées soient en phase avec les réalités opérationnelles et économiques. ●●●



Les propositions d'abaissement des seuils de stockage s'inscrivent dans un contexte de difficultés sur l'approvisionnement des engrais sans précédent et conduirait à fragiliser la souveraineté alimentaire alors qu'un ensemble de règles de mise en marché et de stockage permette depuis plusieurs années d'assurer une gestion du risque optimale pour cette activité.

En février 2022, la FNA a fait part de l'ensemble de ses interrogations et inquiétudes à travers une contribution déposée dans le cadre de la phase de consultation publique du projet de décret puis à plusieurs reprises lors d'échanges avec les autorités qui se poursuivent.

En parallèle, dans la mesure où de telles modifications de seuils ont été proposées par les autorités gouvernementales sans même avoir fait l'objet d'une étude d'impact au préalable, la FNA et les organisations professionnelles impliquées ont mandaté un cabinet d'étude externe pour évaluer les impacts liés à de tels changements de seuils. Cette étude sera finalisée au cours du premier trimestre 2023.



Crédit photo : Groupe Armbuster



Crédit photo : Groupe Carré

PAC 2023

Sujet éminemment important pour les agriculteurs et les filières puisque la Politique Agricole Commune (PAC) est le fer de lance de toutes les politiques publiques en matière d'agriculture au niveau européen.

Dès février 2022, la FNA a informé ses adhérents avec le concours des spécialistes de l'AGPB afin qu'ils puissent anticiper l'adaptation de leur stratégie d'entreprise en fonction des contours de la nouvelle PAC pour la période 2023-2027.

Les négociants accompagnent bon nombre d'agriculteurs dans leurs choix d'assolement et il est primordial que ceux-ci soient en accord avec le marché pour satisfaire les filières de transformation et avec le cadre fixé par ces nouvelles dispositions. Il y a notamment un fort enjeu financier pour les agriculteurs sur le dispositif des éco régimes et la FNA s'est fait le relai du simulateur d'aides construit par les organisations de producteurs pour simplifier les calculs et l'accompagnement réalisé par les négociants.

Très tôt les entreprises ont pu se mobiliser au service de leurs clients pour les accompagner et combiner les enjeux réglementaires et de filière.

Différents modes d'échanges ont été organisés tout au long de l'année, réunion en zone maïsicole, simulation et notamment un webinaire organisé en octobre 2022, qui a permis d'affiner les connaissances et la réponse au plus grand nombre de questions, du cas le plus général aux situations les plus précises sur un texte enfin finalisé. L'information a, ici encore, été délivrée à plusieurs voix avec l'AGPB, le NACA et la FNA afin d'apporter une complète information.

Des travaux ont également été menés en collaboration avec les organisations de producteurs pour mettre en place la certification environnementale de niveau 2+, autre voie d'accès aux éco régimes pour les producteurs dans le cadre de démarches certifiantes qui seront mises en œuvre par les négociants.



Crédit photo : @BassetCyril1



Crédit photo : Groupe Carré

TVA agroalimentaire

La loi de finances pour 2022 est venue modifier les règles de taux de TVA applicables en matière d'alimentation. Ainsi, depuis le 1er janvier 2022, les négociants doivent facturer leur marchandise en fonction de sa destination habituelle, soit au taux de TVA réduit à 5,5 % (alimentation humaine), soit au taux intermédiaire à 10 % (alimentation animale).

Compte-tenu de l'ambiguïté des textes, la FNA a saisi, début janvier 2022, l'administration fiscale sur le sujet avec La Coopération Agricole (LCA), via la direction de la Législation fiscale (DLF), qui a fourni, « au compte-goutte » des éclaircissements à l'oral. Réalisant que ce qui devait être une mesure de simplification ne l'était pas, bien au contraire, la DLF s'est engagée, après de nombreux échanges avec la FNA et LCA, à mettre à jour le Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) et laisser une période de tolérance aux entreprises.

Malgré cette mise à jour intervenue le 29 juin 2022 et la confirmation du moratoire jusqu'au 15 septembre 2022, des difficultés d'interprétation persistent. La FNA, avec LCA, a donc participé à la consultation publique ouverte sur le sujet et continué d'échanger avec la DLF.

Une proposition de mise à jour des BOI concernés a été adressée à la DLF en septembre 2022 avec une nouvelle demande de moratoire sur la période allant à minima du 15 septembre 2022 à la date de publication du nouveau BOFiP.

Parallèlement à ces démarches, profitant d'un projet d'amendement déposé par la FNSEA dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023 (visant à appliquer le taux de 5,5 % aux denrées alimentaires destinées aux animaux producteurs de denrées alimentaires elles-mêmes destinées à la consommation humaine), la FNA et LCA ont déposé un projet d'amendement afin que le taux réduit de 5,5 % s'applique sur toute la chaîne alimentaire.

Alors que début décembre 2022, la DLF a confirmé à la FNA que le BOFiP serait mis à jour dans le courant du 1er trimestre 2023 et qu'un moratoire s'appliquerait jusqu'à sa publication, la loi de finances pour 2023 a aligné le taux applicable aux produits agricoles et d'alimentation animale sur le taux de 5,5 % applicable en matière d'alimentation humaine. Ainsi le taux de 5,5 % s'applique de la production agricole aux denrées destinées à l'alimentation humaine et animale.



Crédit photo : AC Négoce

EGalim 2 : contractualisation avec les producteurs

Sujet majeur pour le Négoce Agricole, la loi EGalim 2 publiée en octobre 2021, vient compléter la loi EGalim 1, promulguée en 2018. Ces lois modifient en profondeur la relation contractuelle avec les producteurs de grains.

La FNA s'est très fortement attachée au sujet tout au long de l'année 2022, non seulement en lien constant avec les interprofessions Intercéréales et Terres Univia mais également avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour défendre les intérêts de la profession et permettre de maintenir les pratiques contractuelles établies et rôdées avec les producteurs.

Sans remettre en cause les objectifs louables de la loi EGalim 2 et notamment une meilleure rémunération des agriculteurs, cette loi perturbe le fonctionnement de la contractualisation dans des filières déjà matures sur le sujet.

La contractualisation écrite avec les producteurs est déjà largement pratiquée. Les organismes stockeurs (OS) proposent une large gamme de contrats aux producteurs, adaptés aux besoins et aux attentes de chacun (trésorerie, indexation aux évolutions de marché, etc.). La diversité des offres contractuelles et des opérateurs de marché participe à la saine concurrence au bénéfice des producteurs sauf si elles sont remises en cause par des dispositions réglementaires inadaptées. Les pratiques contractuelles historiques, elles, assurent la compétitivité et l'attractivité des productions françaises sur les marchés internationaux.



La FNA s'est très mobilisée pour aménager la disposition relative à l'obligation de prévoir une clause de renégociation pour les contrats d'une période d'exécution de plus de 3 mois qui s'applique aussi bien avec l'amont qu'avec l'aval de la filière et fragilise les relations avec les acheteurs étrangers. Des exemptions ont été obtenues pour certains types de contrats (contrats à terme et contrats à prime) mais la mobilisation reste d'actualité pour les autres contrats y compris ceux passés avec les producteurs.

La FNA s'est également emparée de la problématique des aléas climatiques et sanitaires exceptionnels auprès des représentants des producteurs. L'enjeu était de taille car il en va de la stabilité des filières et la préservation des contrats proposés avant récolte aux producteurs. En concertation avec la Coopération Agricole, la FNA a œuvré à la rédaction d'une clause contractuelle pour encadrer les conditions d'application de cette disposition, entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Enfin, la FNA poursuit ses actions pour obtenir un aménagement de la disposition relative à l'obligation de communiquer le prix qui sera payé au plus tard la veille de la livraison pour les contrats indexés, à prix minimum garanti et pour lesquels l'application de cette disposition est par définition impossible.

La FNA prépare et accompagne les entreprises à la mise en conformité, sachant que des contrôles sur le terrain ont commencé et que les réponses de l'administration sur des interprétations des nouvelles dispositions tardent parfois encore à arriver. En effet, maîtriser les outils de la contractualisation et les textes législatifs qui les cadrent est un impératif pour assurer l'avenir des entreprises du négoce.

Aussi, au plus près de ses adhérents, la FNA a organisé, en fin d'année 2022, une tournée en région pour présenter les nouvelles dispositions et les modèles de documents contractuels (contrats et Conditions Générales d'Achat) à jour d'EGalim 2.

Au service de l'innovation et de la transition agroécologique

Consciente des enjeux environnementaux et sociétaux et de la nécessité d'intégrer la réalité économique des entreprises, la FNA s'attache à anticiper et mettre en œuvre les développements de demain en gardant à l'esprit le pragmatisme issu du terrain.



Incubateurs CEPP et fiches-action CEPP

La FNA coordonne les actions des négociants et apporte un appui concret en vue de la rédaction de nouvelles fiches-action via les incubateurs CEPP FNA, les informe tout au long de l'année sur les actualités CEPP et s'assure de leur conformité réglementaire.

La FNA a créé en 2021 quatre incubateurs régionaux sur les CEPP, avec pour objectif la mise en commun de travaux et d'expériences afin de favoriser le déploiement des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques en France. De manière concrète, cet objectif de déploiement se traduit par la rédaction de projets de fiches-action CEPP décrivant des solutions alternatives par les incubateurs et/ou en collaboration avec d'autres organismes comme des instituts techniques agricoles, des fournisseurs d'alternatives et l'INRAE.

En 2022, les incubateurs régionaux se sont réunis à Rennes, Dijon, Arras et Toulouse, puis les travaux de rédaction se sont poursuivis tout au long de l'année pour élaborer les fiches qui y avaient été initiées. Plusieurs fiches-action sont en cours de rédaction, comme une fiche sur le stockage des grains en agriculture biologique ou encore une fiche sur la formation et l'accompagnement des agriculteurs au désherbage mécanique du maïs et du tournesol.

L'implication de la FNA dans le dispositif CEPP s'est traduite en 2022 par la publication de 2 fiches : une fiche sur le rôle prépondérant des ramasseurs de menues pailles dans la baisse du stock semencier et donc du recours aux herbicides et une autre sur la diversification des cultures collectées. Cette dernière est l'aboutissement de 4 années de travaux communs entre la DGAL, INRAE, FranceAgriMer et la FNA. Cette fiche s'appuie sur le fondement agronomique bien connu des négociants selon lequel la diversification et l'allongement des rotations culturales permettent d'augmenter la résilience d'un agroécosystème et de réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques. ●●●





C'est ici tout le savoir-faire des négociants qui est mobilisé puisqu'il s'agit, pour les entreprises, de construire des filières en collaboration avec leurs clients afin que les agriculteurs aient un débouché qui leur permette de diversifier leur assolement en cohérence avec les besoins du marché. C'est un défi considérable et très exigeant pour les entreprises mais c'est une des clés de réussite de la transition agroécologique !

Une nouvelle saison des incubateurs régionaux s'annonce pour 2023 avec des entreprises pleinement mobilisées.

La continuation des incubateurs CEPP FNA est un vrai point positif pour les adhérents puisqu'ils sont épaulés et encouragés dans la rédaction de fiches-action. C'est un véritable partage d'expérience qui se met en place entre les négociants, les centrales d'achat, les instituts, l'INRAE, le ministère en charge de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et la FNA. De plus, leur engagement dans les incubateurs CEPP est valorisé à court terme par les négociants puisqu'il leur permet de remplir leurs actions complémentaires de développement lorsqu'ils ne sont pas parvenus à atteindre leurs obligations CEPP. A moyen et long terme, cet engagement augmente la disponibilité des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques et donc leur capacité en tant qu'acteur de la transition agricole.

D'autres démarches en vue d'accroître la diffusion des solutions alternatives via le dispositif des CEPP sont mises en œuvre, en partenariat avec SEMAE ou Terres Inovia notamment, sur des outils d'aide à la décision (OAD) concernant le risque altises, sur la caractérisation de la tolérance/résistance des variétés de colza ou sur la caractérisation de la tolérance/résistance d'autres espèces sur lesquelles les travaux sont en cours.



Challenge Négoce-up'

Organisé par Négoce Expansion, club de progrès du Négoce Agricole, la première édition du challenge Négoce-up' a vu le jour en 2022. Négoce-up' est un challenge national qui vise à récompenser les meilleurs projets de collaboration entre négoce agricoles et start-ups ou PME en vue de faire mûrir une solution innovante en développement. Les domaines d'innovation ciblés sont le biocontrôle, les biostimulants et autres biosolutions, le numérique et la robotique. En 2022, trois start-ups nommées lauréates par un jury d'experts se sont réparties la somme de 50 000 €.

Une 2ème édition est prévue en 2023.

Stockage sans insecticides

La FNA poursuit son implication dans le dossier stratégique du stockage sans insecticide, en collaboration avec les instances publiques et interprofessionnelles concernées.

L'année 2022 a été marquée par un été chaud et un automne très doux. Ces conditions climatiques favorisent le développement des insectes et réduisent les plages horaires de ventilation. La ventilation est indispensable pour maintenir des conditions satisfaisantes de stockage, de bonne conservation des grains et d'éloigner le risque de colonisation d'insectes.

Cette problématique risque fort de se renforcer dans les prochaines années.



Préparer l'avenir du stockage sans insecticide est un impératif pour les entreprises du négoce, prises entre les suppressions progressives de solutions chimiques au stockage, des exigences très élevées des acheteurs en matière d'absence d'insectes, le manque de solutions alternatives et des investissements importants pour moderniser et adapter le parc de stockage aux exigences du sans insecticide.

Tout au long de l'année 2022, la FNA a initié des moments d'échanges et de sensibilisation auprès du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire concernant l'anticipation du calendrier du retrait des substances actives autorisées.

HVE : une certification réformée

Avec la réforme de la PAC 2023-2027, la Commission Nationale de Certification Environnementale (CNCE) a initié une refonte du référentiel HVE. A la suite d'une consultation publique en juillet 2022, la CNCE a pris la décision de sa mise en application au 1er janvier 2023. La FNA a pris part aux décisions votées en CNCE et a alerté sur plusieurs incohérences relevées au fil de l'année.

La révision du référentiel HVE a donné lieu à la mise en place de plusieurs groupes de travail initiés par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, auxquels la FNA a activement participé afin que la nouvelle mouture du référentiel soit la plus adaptée.

Afin de relayer les avis et des exemples concrets issus du terrain, un groupe de négociants experts sur le sujet et souhaitant s'y investir a été régulièrement consulté sur des thématiques techniques telles que la stratégie phytosanitaire, la biodiversité et la fertilisation.

A la suite des résultats du vote de la CNCE qui a eu lieu le 30 juin 2022, un avis favorable a été émis sur les projets de texte.

Lors du vote, la FNA a souligné la nécessité de réaliser des travaux techniques complémentaires faute de quoi la certification nouvelle version sera inaccessible pour certaines filières, notamment s'agissant des sujets Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) en viticulture et balance globale azotée.

De nombreux autres points techniques restent bloquants tels que l'interdiction de fait du recours aux CMR1 et le niveau des IFT de référence et la prise en compte du bio dans leur calcul pour l'ensemble des filières.

La FNA s'est largement exprimée pour souligner à la fois le manque d'équité entre les filières pour accéder à un même label, la HVE et pour démontrer les difficultés rencontrées sur le terrain pour valider chaque item, elle a encouragé le ministère à observer les données des exploitations inopérantes en HVE.

Enfin, la FNA a rejoint les inquiétudes exprimées sur la date d'entrée en vigueur trop précoce évoquée au 1er octobre concernant le nouveau référentiel pour les nouveaux certifiés. Les négociations ont permis de retarder cette date au 1er janvier 2023 sans toutefois donner accès aux éco régimes aux exploitations certifiées entre ces deux dates. Cette différence de traitement a ardemment été dénoncée par la FNA, sans succès. L'ensemble des évolutions du référentiel a été partagé aux négociants par webinaire.



Démarche bas carbone : nouvelle stratégie des entreprises de négoce

L'agriculture représente un maillon essentiel de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cela passe, entre autres, par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et le stockage de carbone dans les sols. A la demande du conseil d'administration de la FNA et forte de l'expérience de la valorisation des efforts des agriculteurs sur la certification des bonnes pratiques liées aux biocarburants, un groupe de négociants pilote a investigué le sujet tout au long de l'année afin d'apporter des réponses concrètes à l'ensemble des entreprises de négoce.

Ce groupe de travail est composé d'une vingtaine d'experts issus d'entreprises de négoce dans différents domaines : technique/agronomie pour identifier les leviers à déployer sur le terrain, qualité/certification pour assurer des garanties solides et commerce/marché pour la partie mise en marché des crédits carbone générés.



Crédit photo : D2N

Depuis septembre 2022, se sont tenus plusieurs échanges au cours desquels chaque thématique a été développée :

- Estimation du gisement potentiel pour un négoce, création de sous-groupes pilotes sur la collecte de données et les calculs attendants,
- Test de différents modèles et outils de simulation du potentiel de réduction d'émissions et de stockage du carbone et/ou des leviers (Carbon Extract, MyEasyCarbon, Soil Capital, Rize, CAP'2ER, SysFarm) par sous-groupes,
- Retour sur expérience de la collecte de données et l'utilisation des outils de simulation, élaboration d'une fiche d'évaluation comparative des outils et des modèles, estimation du coût d'accompagnement par tonne de carbone,
- Présentation de différents modèles de certification par des intervenants extérieurs (Bureau Veritas, Control Union, Carbon Farmers), débat sur les modèles de certification existants et poursuite de la réflexion sur le projet de labellisation,
- Présentation de différents modèles de commercialisation, intervention de spécialistes de la vente et de l'achat de crédits carbone (Crédit Agricole, La Poste, South Pôle, Carbon Farmers).



La FNA a restitué le fruit de ces travaux à l'ensemble des adhérents.

Le groupe de travail se poursuivra en 2023 et permettra aux membres de s'investir en sous-groupes dans des travaux concrets avec les intervenants spécialistes de la vente et de l'achat de crédits carbone.

Le projet AGLAE

Le projet AGLAE (les Agriculteurs partaGent Leurs pratiques AgroÉcologiques) a pour objectif de créer un référentiel de pratiques agroécologiques innovantes en grandes cultures, polyculture, élevage, viticulture et arboriculture, qualifiées par des experts et basées sur des retours d'expériences identifiés localement chez les agriculteurs de la région Occitanie.

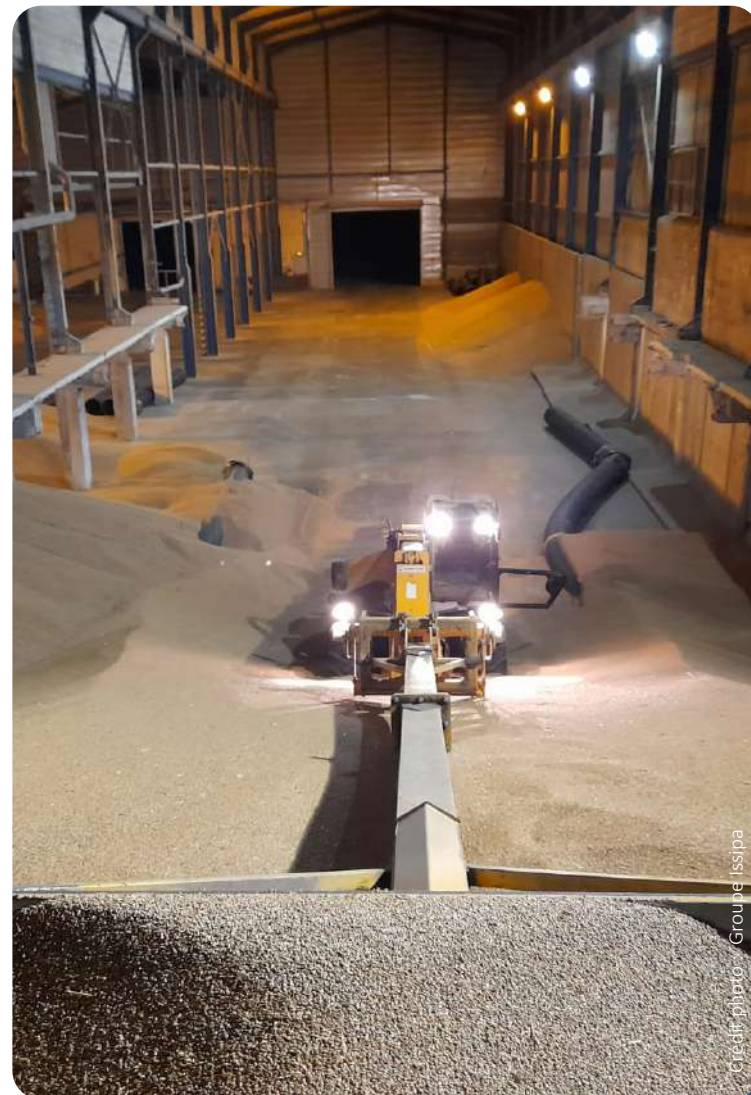
Partenaire du projet dès sa création, la FNA participe au comité de pilotage qui oriente les thématiques et détermine la meilleure stratégie de transfert des bonnes pratiques agricoles, le but du projet étant de valoriser ces essais auprès du plus grand nombre. La fédération participe également au comité de qualification qui concerne la diffusion des fiches les plus pertinentes quant aux pratiques agroécologiques innovantes. Ces fiches sont actuellement partagées au sein du réseau de négociants des régions Occitanie, PACA et Corse.



Crédit photo : Perris

Au service des intérêts et du développement des entreprises de Négoce Agricole

La FNA s'attache à faciliter et accompagner les changements structurels initiés par les entreprises patrimoniales qu'elle représente.



Formation commercialisation des grains

Tout au long de l'année 2022, la FNA a élaboré un parcours de formation à destination des responsables collecte/mise en marché juniors des entreprises du négoce. Cela a permis d'aboutir à une formation de 6 jours portée par ASFONA et financée par Ocapiat. La 1ère session a eu lieu en décembre 2022.

Cette formation, très complète est organisée en 3 parties de 2 jours chacune. 3 objectifs principaux sont visés : appréhender et gérer les risques associés à l'activité de commercialisation des grains, connaître la réglementation et les usages qui encadrent le commerce des grains, et bien comprendre les enjeux de la qualité sanitaire et du stockage.

Pour les atteindre, plusieurs thématiques sont abordées : les marchés à terme et la gestion du risque prix, les obligations du collecteur et la tenue d'un cadre de gestion, la contractualisation avec les producteurs et les acheteurs, ainsi que les enjeux du stockage et de la qualité sanitaire. La particularité de cette formation réside dans la dernière journée dédiée à une mise en pratique des acquis, qui plonge les stagiaires dans le déroulement d'une campagne fictive sur 18 mois.

Congrès régionaux

L'année 2022 a marqué la reprise des congrès dans les différents comités régionaux. 1 000 congressistes ont assisté aux différents travaux conduits lors des événements de Toulouse, de Dunkerque, Argentan et Lyon. Une grande place a été laissée à la convivialité sur les temps d'échanges entre les adhérents et leurs partenaires privilégiés. Les personnalités institutionnelles ont également occupé une place importante lors de ces journées, en qualité d'intervenants pour certains ou d'invités pour d'autres.

Club partenaires

Au cours de l'année, un travail de fond a été entrepris sur l'évolution de l'offre globale proposée aux partenaires de la fédération. Initialement composée d'une offre de communication auprès des négociants adhérents, l'offre globale 2023 offrira la possibilité aux membres du club partenaires d'aborder les grandes évolutions du négoce au travers de webinaires proposés par nos experts juridiques et métiers.

Négoce Académie

Le parcours de dirigeants du Négoce Agricole a été mis en place, pour sa 3ème édition en 2022, par Négoce Expansion, club de progrès du Négoce Agricole. Alors que son environnement évolue rapidement, il est de plus en plus difficile de maîtriser l'ensemble des champs couverts par la direction d'une entreprise. Aussi Négoce Académie s'adresse aux dirigeants actuels et en devenir et leur propose de développer leur vision stratégique. Menée par TBS Education, le parcours est structuré en 4 blocs de compétences, stratégie, management et leadership, finance et enfin marketing et actions commerciales, répartis sur 126 heures de formation.



SPACE de Rennes

Comme chaque année et depuis sa création, le comité régional Négoce Ouest était présent sur son stand historique au SPACE de Rennes, salon international de l'élevage pour toutes les productions animales. A travers l'organisation de ce stand, la FNA facilite les échanges entre les négociants et leurs clients et offre une vitrine au Négoce Agricole.

Valeur réelle 2BS : enjeu de la transition de la Directive RED I vers la Directive RED II pour le devenir de la certification des matières premières nécessaires à la fabrication de biocarburants

À la suite du vote du nouveau règlement d'exécution de la Directive RED II, définissant les règles de vérification du respect des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la FNA s'est pleinement investie dans les échanges en faveur de l'élaboration d'une méthodologie concrète et réaliste pour le calcul des émissions de GES en valeurs réelles au cours de la production de matières premières servant à fabriquer des biocarburants.

Cette contribution a permis de défendre sans relâche le pragmatisme et la nécessité d'une vision « terrain » afin que cette démarche reste une voie de progrès vers une stratégie bas carbone valorisable et accessible par chaque organisme stockeur et par extension chaque agriculteur qui s'y investit.

Afin de conserver une filière des biocarburants français solide et fiable, et associée aux différents maillons pour assurer la crédibilité de la démarche auprès de la Commission Européenne, la FNA a été force de proposition afin de :

- Maintenir l'accès de la démarche en valeurs réelles à des agriculteurs mettant en place des pratiques vertueuses conformes à la réglementation,
- Poursuivre la dynamique amorcée depuis deux ans par des agriculteurs avant-gardistes et s'inscrivant dans une démarche bas-carbone avec l'appui des négoce agricoles,
- Conserver la crédibilité de la certification 2BSvs valeurs réelles auprès de la Commission Européenne et des autres démarches bas-carbone permettant l'accompagnement des agriculteurs dans la transition écologique,

- Assurer la pérennité de la filière des biocarburants en valeurs réelles GES.

De nouvelles lignes directrices, reprenant en grande partie les propositions de bon sens de la FNA seront présentées à la Commission Européenne en ce début d'année 2023 pour validation.

Au cours d'un webinaire, la FNA a informé les négociants déjà engagés ou souhaitant se faire certifier en valeurs réelles GES, des modalités à respecter pour bénéficier des mesures transitoires dites « clause grand-père » pour assurer une transition sereine d'une réglementation à l'autre.

La révision de l'outil mis à disposition par la FNA et permettant de calculer les émissions de gaz à effet de serre en valeurs réelles conformément à la nouvelle réglementation est prévue courant 2023.



Notre réseau



La FNA vous donne rendez-vous au cours de l'année 2023

Jeudi 23 mars 2023 Congrès du comité régional Négoce Pyrénées Méditerranée Musée de la Romanité, Nîmes	Jeudi 6 avril 2023 Congrès du comité régional Négoce Centre-Est Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, Dijon	Vendredi 28 avril 2023 Congrès du comité régional Négoce Nord-Est Reims	Vendredi 26 mai 2023 Congrès du comité régional Négoce Ouest Cité de la Voile Éric Tabarly, Lorient
Vendredi 9 juin 2023 Bourse Internationale de Paris Pavillon Gabriel, Paris	Vendredi 8 septembre 2023 Congrès du comité régional Négoce Agricole Centre Atlantique Sable d'Olonne	8, 9 et 10 septembre 2023 Terres de Jim – espace partenaires Cambrai	12,13 et 14 septembre 2023 SPACE – stand du comité régional Négoce Ouest Rennes
Vendredi 15 septembre 2023 Bourse décentralisée de Saint-Malo Saint-Malo	Jeudi 23 novembre 2023 Congrès technique FNA Orléans		

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU NÉGOCE AGRICOLE

Direction Générale



François Gibon
Délégué Général

Communication



Laura Tupinier
Responsable
Communication

Service Généraux



Cédric Courtois
Responsable
Moyens généraux et
Administratif



Valérie Dutoy
Responsable
Comptable



Djahida Naili
Standardiste et Accueil

Pôle Entreprises



Charlotte Chollet
Directrice du pôle
Juridique, Social et
Fiscal



Anaïs Pannier
Responsable Droit
Social



Rebecca Lecabas
Responsable Juridique



Marin Fournier
Apprenti juriste en Droit
Social

Pôle Métier



Sandrine Hallot
Directrice du pôle
Produits, Marchés et
Services



Lucile Brazzini
Responsable
Commerce des grains



Emmanuelle Felce
Responsable
Certifications et Qualité



Claire Daras
Responsable Risques
industriels et Transports



Inès Valet
Stagiaire CEPP

Pôle Régions



Marie-Sophie Curtelet
Directrice du pôle
Régions



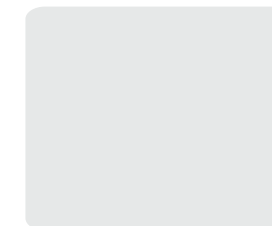
Vincent Bernard
Délégué régional
Négoce Ouest



Clément Albouy
Délégué régional
Négoce Pyrénées
Méditerranée



Lauriane Fortin
Déléguée régionale
Négoce Nord-Est



**En cours de
recrutement**
Délégué(e) régional(e)
Négoce Centre-Est

Groupement régional



Simon Aimar
Directeur Négoce
Agricole Centre
Atlantique



**FÉDÉRATION du
NÉGOCE AGRICOLE**

Contact

Tél : 01 44 76 90 40

Email : accueil@negoce-village.com

Web : www.negoce-village.com

77 rue Rambuteau
75001 PARIS

